



## Document du SMQE

Nature du document :

### PROGRAMME DE FORMATION T.M.D 03

Référence : FOR-SMQE-032  
Page : 1/1  
Révision : 0  
Date : 20 Aout 2010  
Auteur : Jean-Marc CHOLLOT

## REGLEMENTATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR & DECHETS)

### OBJECTIFS

- Former le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises Dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation.
- Obligation de formation édictée au Chapitre 1.3 de l'ADR
- Application aux transports des déchets

### Durée

- 7.00 heures par groupe de 10 personnes maximum

### PUBLIC CONCERNE

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo-projection, documentations juridique et technique
- Présentation Powerpoint.

### METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés et débats avec le groupe

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Connaissance des Marchandises Dangereuses.

- Origine, Nature, Famille de produit.
- Caractéristiques des dangers.

#### Généralité sur la réglementation.

- Classement des matières.
- Codification des dangers.
- Nouvelle réglementation (le SGH).

#### Transport des Produits conditionnés

- Conditionnement, emballage.
- Marquage et étiquetage des colis.
- Interdiction de chargement en commun.

#### Signalisations des véhicules.

- Placardage des véhicules.
- Condition d'exemption.

#### Documents réglementaires.

- Documents de transport.
- Consignes de sécurité.
- Certificat de formation des chauffeurs.
- Procédure de contrôle avant le départ des véhicules.
- Bordereaux de suivi des déchets.

#### Responsabilité des différents acteurs.

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité
- Responsabilité du chargeur.
- Responsabilité de l'emballeur.
- Responsabilité de l'expéditeur.
- Responsabilité du transporteur.
- Sanctions.

#### Question Réponses, Synthèse de la formation.